Procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 29 avril 2026

Etaient présents Messieurs BADIDI.SEGUIN.TENDERO.PETIT.MANGHOLZ.CHRETIEN.WERY.BERTEAUX.
Mesdames MERCIER.PREVOST.WAUCHER.DUQUESNE.RAMELOT.BAROCHE
Absents ayant donné procuration : M. JOSSET à M. SEGUIN.
Mme CHATELAIN à Mme MERCIER.
Mme CAFFIAU à Mme PREVOST.
M. QUETIER à M. WERY.
Mme DELBRUYERE à M. PETIT.
Secrétaire de séance : M. WERY.

Après avoir effectué l'appel des membres présents et constaté que le quorum était atteint, en préambule, Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

Vote des taux 2026 des taxes directes locales.

Comme chaque année, il est demandé aux membres de l'assemblée de voter les taux des taxes directes locales.
Les taux des taxes foncières de l'année 2025 étaient de :

- 33,84 % pour la taxe foncière bâti ;
- 41,60 % pour la taxe foncière non bâti ;
- 11,75 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Monsieur le Maire propose de voter ces mêmes taux pour l'année 2026.

Vote à l'unanimité.

Approbation du compte financier unique du budget principal.

Le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 généralise, dès l'exercice budgétaire 2026, le compte financier unique (CFU) pour toutes les collectivités territoriales harmonisant ainsi leur cadre budgétaire et comptable en remplaçant les anciens documents (compte administratif et compte de gestion) par un seul document.

L'exécution des dépenses et recettes relative au compte financier unique 2025 du budget principal est conforme.

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice	1 319 384,18 €	2 230 216,51 €
Dépenses de l'exercice	2 095 926,89 €	1 810 526,46 €
Résultat de l'exercice	- 776 542,71 €	419 690,05 €
Résultat reporté	276 847,28 €	1 568 867,83 €
Solde	- 499 695,43 €	1 988 557,88 €
Reste à réaliser	779 141,42 €	- €
Résultat	279 445,99 €	1 988 557,88 €

Vote à l'unanimité.

Approbation du compte financier unique du budget annexe de la Zone du Fort.

Le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 généralise, dès l'exercice budgétaire 2026, le compte financier unique (CFU) pour toutes les collectivités territoriales harmonisant ainsi leur cadre budgétaire et comptable en remplaçant les anciens documents (compte administratif et compte de gestion) par un seul document.
L'exécution des dépenses et recettes relative au compte financier unique 2025 du budget annexe de la Zone du Fort est conforme.

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice	44 887,50 €	44 903,39 €
Dépenses de l'exercice	82 693,27 €	63 354,51 €
Résultat de l'exercice	**- 37 805,77 €**	**- 18 451,12 €**
Résultat reporté	66 909,01 €	**- 651 035,75 €**
Solde	29 103,24 €	**- 669 486,87 €**
Reste à réaliser	- €	- €
Résultat	29 103,24 €	**- 669 486,87 €**

Vote à l'unanimité.

Affectation du résultat de la commune.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de décider de l'affectation l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 du budget principal.
Cet excédent s'élève à 1 988 557,88 €.
De plus, un déficit d'investissement d'un montant de 449 695,43 € est constaté.
Monsieur le Maire propose de reporter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 1 988 557,88 € au R002 et de reporter déficit d'investissement d'un montant de 449 695,43 € au D001.

Vote à l'unanimité.

Affectation du résultat de la Zone du Fort.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de décider de l'affectation d'un déficit brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 du budget de la zone du fort.
Ce déficit s'élève à 669 486,87 €.
De plus, un excédent d'investissement d'un montant de 29 103,24 € est constaté.

Monsieur le Maire propose de reporter le déficit de fonctionnement d'un montant de 669 486,87 € au D002 et de reporter l'excédent d'investissement d'un montant de 29 103,24 € au R001.

Vote à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2026 de la commune.

Monsieur le Maire présente le projet du Budget Primitif pour l'année 2025 qui intègre les résultats reportés de l'année 2026.
<u>Fonctionnement</u> :

- Dépenses 4 167 226,00 €
- Recettes 4 167 226,00 €
-

Investissement :

- Dépenses 4 045 346,14 €
- Recettes 4 045 346,14 €

Vote à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2026 de la Zone du Fort.

Monsieur le Maire présente le projet du Budget Primitif de la zone du Fort pour l'année 2025 qui intègre les résultats reportés de l'année 2026.

Fonctionnement :

- Dépenses 1 526 354,84 €
- Recettes 1 526 354,84 €

Investissement :

- Dépenses 307 000,00 €
- Recettes 865 961,21 €

Vote à l'unanimité.

Emprunt PRUAM pour l'acquisition du bien immobilier dénommé contrôle technique.

Suite à l'annulation de la délibération relative à l'emprunt GAÏA, la banque des territoires nous propose l'emprunt PRUAM (Prêt renouvellement urbain aménagement) aux conditions suivantes :

- Montant : 250 000,00 euros ;
- Durée d'amortissement : 20 ans ;
- Périodicité : Annuelle ;
- Index : Livret A ;
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 % ;
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA ;
- TEG : 2,11 % ;
- Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt ;

Typologie Gissler : 1 A.

A cet effet, il est demandé au conseil municipal d'autoriser la signature du contrat de prêt dans les conditions énumérées ci-dessus.

Vote à l'unanimité.

Prêt relais La Poste.

Afin de disposer d'une ligne de crédit pour financer l'opération sans délai, la commune a sollicité différentes banques pour l'obtention d'un prêt relais.

La banque postale propose :
Montant du prêt : 300 000,00 euros ;
Commission d'instruction : 300,00 euros ;
Taux d'intérêt fixe : 4,22 % ;
Amortissement trimestriel : 3 165,00 euros ;
Durée de l'amortissement : 3 ans ;
Remboursement par anticipation sans pénalité.

Vote à l'unanimité.

Liste des actes paraphés par délégations du Maire : Néant.

Questions diverses, Néant.

Fin de la séance à 19 h 45.